

## COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

## ARRÊTÉ N° PM060/2023

**OBJET :** Règlementation de la circulation et du stationnement  
Changement cadre et tampon  
Avenue Benoit Launay (RD30) – Route de Bordeaux (RD489)

Le MAIRE de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212- 5 ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

VU la demande de la société LA CIBLE RESEAUX, en date du 05 avril 2023 ;

CONSIDERANT qu'il va être entrepris un changement de cadre et tampon au croisement de l'avenue Benoit Launay (RD30) et la route de Bordeaux (RD489) ;

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers ;

CONSIDERANT que le secteur en cause est en agglomération ;

## A R R Ê T É

**ARTICLE 1 :** Entre le lundi 24 avril et le vendredi 28 avril 2023, pour une durée d'1/2 jour, la chaussée sera réduite au croisement de l'avenue Benoit Launay (RD30) et la route de Bordeaux (RD489).

**ARTICLE 2 :** La circulation sera régulée avec alternat par feux tricolores et limitée à 30 km/heure.

**ARTICLE 3 :** Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux.

**ARTICLE 4 :** Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

**ARTICLE 6 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- Monsieur le responsable de la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Madame la responsable en charge de la collecte des ordures ménagères à la CCVL de VAUGNERAY,
- Monsieur le directeur départemental des territoires sous couvert de l'ingénieur de la subdivision MORNANT-VAUGNERAY,
- Monsieur le Responsable de la société LA CIBLE RESEAUX, 12 boulevard des Echarneaux, 42400 SAINT CHAMOND.

Acte publié le

20 AVR. 2023

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE le 18 avril 2023



LE MAIRE : Bernard ROMIER